



COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 20 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 02

PRESENTS

Président : Mr. GUIGNARD Daniel

Membres : Mmes RULLIER Maryse – SARRAZIN Claire

MM. BARBOTIN Jean-Claude - BAUDOUIN Gilles - BERTAUD Jean-Luc – BODIN Dany - BONNET Franck - BOURON Benoit - CHATELLIER Mickaël - DELAUAUD Bernard - DENIAU Jean Paul - GAUVIN Francis – GODET Jean-Pierre - LAROCHE Pierre - LIAIGRE Alain - MASSE Jean-Yves – MAZURIE James - OUVRARD Jacques - PARNAUDEAU Romain - PETIT Jean - PRUNIER Jacky – ROUGER Alain

Membres cooptés : MM. BERNARD Benjamin – HERCE Ronan - PORCHER Michel.

Membre Invité : Mr GRIMPRET Christophe

EXCUSES

MM. GODET Jean-Marie - LAMARQUE Dominique - MALEN Jérôme - NOIRALT Fabrice – THIBAUD Jean-Luc – Dr. ZACCHEO Emmanuel

Membres cooptés : MM. BOURDEVERRE Jérôme.

ABSENTE : Mme BRENET Ludivine

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER COMITE DIRECTEUR EN DATE DU 28 SEPTEMBRE PARU DANS LE JOURNAL ELECTRONIQUE N° 10 EN DATE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président souhaite la bienvenue à tout le monde et ouvre la réunion.

INFORMATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT :

Actuellement les procès-verbaux de la commission de discipline ne sont pas communiqués puisque la loi nous oblige à ne pas donner les noms des fautifs.

Devant le nombre grandissant de dossiers il serait, pourtant, intéressant de communiquer les actions du conseil de disciplines pour montrer l'importance des délibérés, le nombre et aussi les résultats, une réflexion est lancée sur la façon de communiquer sans citer de nom, le Président se renseigne sur la loi et ce qui se fait dans les districts.

Daniel GUIGNARD nous lit la lettre signée des Présidents de Districts de la Ligue Nouvelle Aquitaine sur la présidence de la Ligue et nous la commente. Cette lettre a été envoyée à tous les clubs.

ENCADREMENT TECHNIQUE EQUIPES DE DIVISION 1 DEPARTEMENTALE

L'Assemblée Générale Financière du 22 novembre 2019 à St Symphorien avait voté :

Le principe de rendre obligatoire la détention d'un Certificat Fédéral de Football 3 de l'entraîneur principal en responsabilité de l'équipe en Départemental 1 a été voté, sur proposition du Président et entériné par l'assistance à main levée, et accepté avec cinq abstentions et dix voix contre. Les clubs ont une saison pour se mettre en conformité. (Extrait du Procès-verbal)

Depuis 2 saisons sont passées et plusieurs clubs sont encore en infraction, aussi la Commission Statuts et Règlements demande au Comité Directeur de voter l'article suivant :

COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 20 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 02

ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES DE LA DIVISION 1 DEPARTEMENTALE :

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum.

L'éducateur ou l'entraîneur a la responsabilité réelle de l'équipe. Il est présent sur le banc de touche et donne les instructions aux joueurs notamment dans la zone technique pendant le match.

1 – Obligation de licence

L'éducateur ou l'entraîneur doit avoir fait enregistrer une licence d'éducateur fédéral ou d'entraîneur auprès de la LFNA soit contractuellement soit sous bordereau bénévole pour les entraîneurs.

2 – Obligation de diplôme

Les équipes évoluant en D1 doivent posséder au minimum un éducateur fédéral possédant le CFF3 (ou animateur senior). Celui-ci doit être déclaré dans FOOTCLUBS au début de la saison en tant qu'éducateur fédéral ou entraîneur de l'équipe de D1.

3- Défaut d'éducateur fédéral ou d'entraîneur

3.1 – date d'examen de la situation des clubs

Si à la date du 15/11 de la saison en cours, dès la saison 2022/2023 et pour les suivantes, le club n'a pas désigné pour son équipe un éducateur fédéral ou un entraîneur remplissant les conditions ci-dessus, il sera déclaré en infraction.

Passé cette date la commission statuts et règlements adressera à chaque club en infraction un courriel afin de régulariser leur situation sous 30 jours :

- Soit en désignant un entraîneur ou un éducateur fédéral remplissant les conditions énoncées ci-dessus
- Soit en inscrivant au module de formation du CFF3 (formation et certification) l'éducateur désigné pour encadrer l'équipe afin de remplir les obligations ci-dessus.

3.2 – Les sanctions sportives

Tout club en infraction ne pourra pas accéder à la R3 dès la fin de saison 2022/2023 et pour les suivantes.

Tout club en infraction se verra sanctionné par la **commission statuts et règlements** d'un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai prévu ci-dessus au point 3.1.

3.3 – Les sanctions financières

Les sanctions financières seront appliquées à partir du 1er janvier de la saison en cours. Le montant est fixé chaque saison par le comité de direction du District. Il est perçu lors de la constatation de l'infraction. Ce montant est restitué au club qui se met en règle dans les conditions précisées ci-dessus.

4 – Présence sur le banc de touche

Les éducateurs fédéraux ou les entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau bénévole des équipes de D1 devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles (championnat et coupe). Leur nom devra figurer sur la feuille de match (FMI ou papier).

COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 20 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 02

Tout éducateur fédéral ou entraîneur doit justifier par écrit de son absence sur le banc de touche auprès de la commission statuts et règlements et ce, au plus tard le lendemain de la rencontre. En cas de non-respect de ces obligations :

- Les sanctions financières applicables sont déterminées par le comité de direction du district des Deux-Sèvres par match disputé en situation irrégulière à compter du 01 janvier de la saison en cours
- Les sanctions sportives entraînent le retrait d'un point par match disputé en infraction après 4 rencontres jouées en situation irrégulière à compter du 01 janvier de la saison en cours.
- La commission statuts et règlements apprécie le motif d'indisponibilité avant d'appliquer la sanction.

Les contrôles de la présence de l'éducateur fédéral ou de l'entraîneur sont à l'initiative de la commission statuts et règlements par :

- La consultation des feuilles de match
- Des visites sur le terrain à l'occasion des rencontres
- Des rapports établis par les arbitres

Ce texte est adopté à l'unanimité des membres présents.

ABSENCE AUX REUNIONS CLUBS EN JEUNES ET EN FEMININES :

Devant le taux d'absence grandissant des clubs convoqués aux réunions décentralisées de la Commission des Jeunes et aussi à celles de la Commission Féminine, le Comité Directeur décide d'amender les absents au même titre que ce qui se pratique pour les réunions décentralisées des clubs en général, soit 31€.

Référence : Tarifs 2022/2023 page 6 : absence aux réunions décentralisées et de formation 31€

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

TOURNOIS U6/U9 ORGANISES PAR LES CLUBS A LA MÊME DATE QUE LA JOURNEE FOOT EVEIL.

Chaque année le District organise la journée nationale événementielle de foot éveil, laquelle réunit environ 1500 enfants filles et garçons U6 à U9, cette journée est un vrai succès mais elle nécessite beaucoup d'efforts du District et de nombreux bénévoles. Pour que cette journée soit une réussite il faut que tous les clubs soient partie prenante et respectent un certain nombre de règles entre autre respecter leurs engagements d'équipes afin de ne pas influencer sur l'organisation au dernier moment, mais aussi de ne pas organiser leur propre tournois U6/U9 le jour de cette manifestation.

Le Comité Directeur décide d'interdire l'organisation de tournois U6/U9 par les clubs le jour de la journée nationale foot éveil. **Tout club contrevenant se verra sanctionné d'une amende de 300€.** Cette décision sera ajoutée sur les tarifs 2022/2023 mais appliquée dès maintenant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 20 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 02

CONVENTION ENTRE LE DISTRICT ET LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE :

Une convention a été signée entre le District et le Procureur de la République, de façon à ce que lors d'un dépôt de plainte suite à des incidents lors d'un match, cette plainte soit transmise directement au bureau du Procureur.

PLATEAUX DE NOËL :

Les plateaux de Noël se sont bien déroulés, il y aurait pu avoir plus d'inscrits, mais cela reste une réussite et ces rassemblements se feront encore en 2023.

COMMISSION SPORTIVE :

1 - Championnat :

La météo clémente nous permet d'arriver à la trêve avec seulement quelques rencontres non jouées.

Championnat de D5 :

La première phase s'est terminée le week-end des 17/18 Décembre 2022.

Les poules pour la seconde phase vont être constituées et le Calendrier établi dans les prochains jours, avec un début de la compétition qui sera porté à votre connaissance au plus vite.

Poules de D5 en seconde phase :

- **1^{er} niveau :** 36 équipes composeront ce championnat par matchs Aller/Retour, 6 poules de 6 équipes :
Synonyme d'accession à la 4^{ème} Division.
- **2^{ème} niveau :** Les autres équipes formeront le second niveau.
Nous enregistrons l'équipe de Genneton pour la seconde phase du 2^{ème} niveau.

Un calendrier «**actualisé**» des compétitions, sera à disposition sur le Site du District.

2 – Coupes :

Week-end des 07/08 Janvier : Journée n° 13 pour les D4 - MR pour les coupes des Deux-Sèvres et Saboureau.

Week-end des 14/15 Janvier : Coupes - T4 pour la coupe des Deux-Sèvres – T3 pour la coupe Saboureau – T1 pour la coupe des Réserves.

Tirage des Coupes le 30 Mars 2023 dans les locaux de la radio : Collines FM à Cerizay.

Finales des Coupes :

Coupe des Deux-Sèvres avec en Lever de rideau la finale de la coupe DS des 18 ans.

Coupe Saboureau avec en Lever de rideau la finale de la coupe des Réserves.

COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 20 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 02

COMMISSION FEMINISATION

Futsal :

U11/U13—11 équipes réparties en 2 poules, avec 2 journées de championnats : le 7/8 et 14/15 janvier et la journée finale aura lieu le samedi 4 février le matin à Parthenay

U14/U17—15 équipes réparties en 3 poules, avec 2 journées de championnats : le 7/8 et 14/15 janvier.
La journée finale aura lieu à Parthenay le samedi après-midi le 4 février.

Seniors—12 équipes réparties en 2 poules ; avec 2 journées de championnats ; les 7/8 et 14/15 janvier
La journée finale aura lieu à Parthenay le dimanche 5 février.

Lors de ces journées des finales une collecte de denrées en faveur des RESTO DU COEUR sera organisée, des flyers seront envoyés aux clubs avec les infos concernant les lieux de collectes ! (Parthenay)

En parallèle, sur les finales, une action arbitrage sera organisée avec nos jeunes arbitres féminines stagiaires. (Formation, informations et pratique sur les rencontres)

Remise des labels lors des journées finales

COMMISSION D'ARBITRAGE :

1-Année sabbatique saison 2022/2023

POTET Stéphane, Le Tallud (R3),
GAILLED RAT Jean Renald, St Jean de Missé (D3)
MOTILLON Lolita, St Eanne (D5)
GATINEAU Thomas, Thouars Foot (R1)
HELION JALIN Hoel, Avenir 79 (R3)
SUAUD Willy, Aiffres (R3)
BOISSINOT Cédric, Nueillaubiers (R1)
BOUTET Corentin, St Florent (R2)
TEBBAA Amèle, St Florent (R2)
LE FORT Mélinda, Beauvoir sur Niort (D2)
MERESSE Kenny, Niort Chamois (L2)

Validation donnée à l'unanimité des membres présents.

Nomination au titre d'arbitre honoraire de LEMAITRE Laurent (35 ans d'arbitrage)

Cette nomination est accordée à l'unanimité des membres présents

27 nouveaux arbitres ont été reçus depuis le début de la saison.



COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 20 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL N° 02

COMMISSION DES JEUNES :

Championnat et coupes se déroulent normalement

Nous rappelons aux clubs que des U12 ne peuvent pas jouer avec le U11

Dans les petites catégories il y a encore des signatures de licences

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu à Champdeniers le vendredi 16 juin 2023

CLOTURE DE LA REUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Daniel GUIGNARD nous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 22 heures.

Le Secrétaire Général
Jean-Claude BARBOTIN

Le Président
Daniel GUIGNARD